

<p align="center">RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p align="center">DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE</p>	<p align="center">PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHAMPEY</p> <p align="center">Séance du 27 octobre 2021</p>
<p>Nombre de membres en exercice: 15</p> <p>Nombre de membres présents: 13</p> <p>Date de la convocation: 21/10/2021</p> <p>Date d'affichage: 15/11/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un et le vingt sept octobre à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.</p> <p>Présents : M. VALLEY – M. DUVERNOY – M. PERRIN - M. LEBOURG Roland – Mmes DAVID - DESGRANGES – GENTER - M. HASENFRATZ – M. KUNTZ – Mme NINI - M. PRADA PRADA –Mme RAIBER - M. THIEBAUD - Mme VUILLEMOT.</p> <p>Absents : MM. HENRY – THIEBAUD</p> <p>Procuration : M . HENRY Jean-Pierre a donné procuration à Mme DAVID Emmanuelle.</p> <p>Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.</p>
<p>1 - Téléphonie</p> <p>Le contrat téléphonique des lignes Mairie - Ecole – Agence postale a été renégocié et a permis de faire une économie mensuelle de 280 € HT.</p>	
<p>2 – Travaux de la Mairie 4ème tranche</p> <p>Les plans proposés par le cabinet Delplanque d'Héricourt des travaux prévus rue de la Mairie 4ème tranche ont été présentés au Conseil Municipal.</p>	
<p>3 – Extension du réseau de chaleur</p> <p>L'extension du réseau de chaleur fera l'objet d'une étude technique avec proposition aux riverains du réseau actuel qui seraient intéressés par un raccordement.</p>	
<p>4 – ONF : PLAN DE RELANCE FORESTIER</p> <p>L'État étant porteur de projet pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ soit par plantations et enrichissements pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2020¹, ➤ soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures. <p>Afin de bénéficier d'une aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> -donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'État au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ; - désigne l'ONF comme opérateur pour réaliser les missions ci-dessus ; - autorise le Maire à signer tout document afférent. 	
<p>5 – Forêts : Assiette et dévolution des coupes année 2022</p> <p>Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2022 dans les parcelles de la forêt communale, sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 2 ; 3 ; 13r ; 14r ; 25a ; ; 26p ; 26r ; 28j ; 29j ; 35r ; 36r ; 46r ; 52a et des chablis. - Décide de vendre en vente publique les coupes et produits des parcelles : <ul style="list-style-type: none"> * Feuillus en futaie affouagère dans les parcelles 13r, 14r, 25a, 26r et 26p. * Feuillus en bloc et sur pied dans les parcelles 35r et 36r. * Feuillus en bloc façonné : Chablis ou produits accidentels. * Résineux en bloc et sur pied dans la parcelle 52r. - Décide de vendre en vente groupée les coupes et produits de la parcelle : 46r (résineux) - De vendre de gré à gré les chablis en bloc et façonnés et les produits de faible valeur dans les parcelles 2, 3, 28, 29 et CIMES chablis déclassés - Destine les produits des coupes des parcelles 13r, 14r, 25r , 26p et 26r à l'affouage. 	

6 - Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

L'indemnité horaire pour travaux supplémentaire pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories C ou B. Le versement de ces indemnités est limité à 25 heures supplémentaires par agent au cours d'un même mois. Les heures de dimanches, de jours fériés ou de nuits sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond.

7 – Admission en non valeur

Le Conseil Municipal, suite à la la demande du comptable public de la trésorerie d' Héricourt et après avoir pris connaissance des pièces présentées par la trésorerie pour l'admission en non-valeur d'une facture d'un loyer de 81,36 € et d'une facture d'assainissement, à la majorité des voix, accepte l'effacement de ces créances.

8 – Subventions aux clubs et associations

Le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions 2021 aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , à l'unanimité vote les subventions suivantes :

• Coopérative scolaire	2000 €	
• BMX (Bi-cross)	450 €	
• Association Jeunesse Sportive (A.J.C.)	200 €	
• Club de pêche	200 €	
• A.C.C.A.	250 €	
• Les Écourts Cheveux	200 €	
• Gymnastique	200 €	
• Haute Lizaine	150 €	
• Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)		200 €
• Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTE		70 €
• Restaurant du cœur Héricourt		70 €
• ADAPEI		70 €

9 – Renouvellement du contrat aidé pour l'école pour 6 mois.

Compte tenu des différentes tranches d'âges composant l'effectif des élèves et de la répartition dans les 3 classes de l'école qui en découle, il est nécessaire de mettre à la disposition de la classe de Grande Section / CP une personne pour aider l'enseignante. Pôle emploi a accepté l'emploi d'une personne pour 6 mois supplémentaires. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la mise en place d'un contrat aidé par l'État à hauteur de 60 % pour assister l'enseignante de la classe Grande Section/ CP pour une période de 6 mois avec une durée hebdomadaire fixée à 25h / semaine.